Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 33 (1925)
Heft: 5

Artikel: Le fondateur de Romainmotier
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-26425

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE FONDATEUR DE ROMAINMOTIER

La *Revue historique vaudoise* a signalé, dans sa livraison d'octobre 1924, le savant travail de M. Ernest Muret, professeur à l'Université de Genève, paru dans les *Nuovi studi medievali,* sous le titre de *Romanis Monasterium* et dans lequel il arrivait à cette conclusion que c'est le duc Chramnélène, patrice de Transjurane dans la première moitié du VIIme siècle qui aurait été le parrain du célèbre monastère.

L'auteur des *Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne et Sion,* de la *Contribution à l'histoire du diocèse de Lausanne,* de *Nos origines chrétiennes,* M. Marius Besson, aujourd'hui évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, revient sur ce sujet dans une des dernières livraisons de la *Revue d'histoire ecclésiastique suisse* et montre pourquoi il ne peut être d'accord avec M. Muret.

« Le travail de M. Muret, dit-il, peut se résumer en deux mots. D'une part Romainmôtier ne garde aucun souvenir de saint Romain ; or il est inadmissible qu'un monastère oublie à ce point son fondateur. D'autre part, il n'y a pour attribuer Romainmôtier à saint Romain qu'un seul argument qui semble tenir, c'est le nom même de la maison...

» La première affirmation, prise telle quelle, est incontestable. Mais elle s'appuie sur une supposition qui ne se vérifie pas entièrement. Il ne s'agit point d'une abbaye qui, née au Vme siècle, aurait vécu sans interruption jusqu'au XVIme siècle.

» Dans ce cas, en effet, il serait peu vraisemblable qu'elle eût complètement perdu de vue son premier fondateur. Il s'agit d'une maison religieuse créée vers 450 par saint

Romain, disparue peu après, — rétablie vers 630 avec la règle de saint Colomban, — tombée au IXme siècle dans une complète décadence et reprise seulement au Xme siècle par les moines de Cluny. Nous avons affaire à trois fondations successives, n'ayant aucune attache l'une avec l'autre. Les moines de Luxeuil, introduits par Chramnélène vers 630, ne se soucièrent plus de saint Romain qui appartenait à un autre ordre, tout comme les Clunistes, venus en dernier lieu, ne s'occupèrent ni peu ni prou des Luxoviens et de leur patriarche saint Colomban « pour l'amour » duquel Chramnélène avait pourtant bâti le deuxième Romainmôtier. L'oubli de la *personne* de saint Romain nous apparaît ainsi moins anormal. La survivance du *nom* de saint Romain s'explique à son tour, du fait que le lieu lui-même l'avait reçu de la coutume populaire, et qu'on n'éprouva pas le besoin de le changer. Les Luxoviens et plus tard les Clunistes s'étant établis dans un lieu dit Romainmôtier, leur abbaye garda le nom de Romainmôtier... De la sorte, l'argument négatif *contre* est sensiblement affaibli.

» Restent les arguments positifs *pour*. Car il y en a. Aymonet Pollens, dans son *Histoire de la Fondation et des Revenus de Romanmoustiers* (1519), sait que Romainmôtier fut fondé par les frères saints Romain et Lupicin. L'auteur de la chronique rimée de saint Claude — maison mère des établissements de saint Romain — parle de même au XIIme siècle. On nous dit : Aucun texte ancien n'attribue explicitement Romainmôtier à saint Romain ; nous répondons : Aymonet Pollens et les moines jurassiens du XIIme siècle affirment qu'ils ont trouvé cette attribution dans des documents. On insiste : Cette tradition peut avoir été artificiellement créée de toutes pièces ; nous répondons : qu'elle l'ait été, nous n'en savons rien. Les deux textes cités prouvent l'existence de la tradition. Nous ne sommes pas étonnés de

trouver cette tradition à saint Claude, maison fidèlement rattachée à saint Romain, plutôt que dans un Romainmôtier luxovien rattaché à saint Colomban, ou dans un Romainmôtier clunisien, rattaché à saint Benoît ou à saint Odon ; mais rien ne nous prouve que la tradition repose sur une méprise.

» D'ailleurs, « le pivot de l'argumentation » de M. Muret, c'est le nom même de Romainmôtier. Avant d'être désigné sous la forme *Romanum Monasterium*, notre couvent est nommé, au moins généralement, non pas *Romani Monasterium*, mais *Romanis Monasterium*. Il faut même savoir gré à M. Muret d'avoir mis ce point particulièrement en lumière. Or Romanis, attesté, entre autres, en 888, et plusieurs fois en 929, ne peut être le génitif de *Romanus* qui serait *Romani*. Si le monastère qui nous intéresse avait été fondé par saint Romain, il s'appellerait *Romanimonasterium*, non *Romanismonasterium*. Grâce à une dissertation savante, mais manifestement très laborieuse, M. Muret s'efforce d'établir que *Romanis* serait, dans le cas présent, « une forme accourcie, familière, ou pour me servir du terme technique, une forme hypocoristique de Chamnélène ». Cette explication, M. Muret « n'en méconnaît pas les points faibles » ; il « ne la donne que pour une conjecture ». Nous aimons à croire qu'il ne nous en voudra point si nous lui avouons qu'elle ne nous a pas convaincu, et qu'une autre solution beaucoup plus naturelle du petit problème nous sourit davantage.

« En bonne règle, *Romanis* ne peut pas être le génitif de Romanus. Mais dans les siècles du haut moyen âge, les anomalies grammaticales ne sont pas rares. On peut même assez facilement trouver des exemples du génitif en *is* au lieu de *i*. Ainsi *Médicis* au lieu de *Medici* et *membris* au lieu de *membri*, dans la Vie de saint Emeran ; *patronis* au lieu de patroni dans la Vie de saint Cyran ; *Rodanis* au lieu

de Rhodani dans la Vie de saint Viance. Nous sommes donc autorisés à voir en *Romanis* une variante médiévale de *Romani* plutôt qu'une déformation du génitif de Chramnelenus. Et franchement, c'est plus simple.

« Nous ne nions pas qu'il reste autour des origines de Romainmôtier quelques nuages, dit en matière de conclusion M. Besson. Mais même après avoir lu l'excellent travail où se révèle une fois de plus l'érudition de l'excellent romaniste qu'est M. Muret, nous pensons pouvoir continuer à croire que, si le Romainmôtier du VIIme siècle est l'œuvre du duc Chramnélène, celui du Vme siècle fut créé par saint Romain. »

LES BOURLA PAPEY A NYON[1]

8 mai 1802.

L'histoire de l'agitation politique fomentée dans le canton de Vaud par les *Bourla Papey* est connue. Les paysans, las de payer dîmes et autres redevances, avaient fait disparaître, en février 1802, déjà, les titres féodaux de La Sarra. Le 1er mai, ils avaient tenté, mais sans succès, de s'emparer de ceux du canton, à Lausanne. Le 8 mai, en revanche, le traité de Riond Bosson leur livra les archives de Morges.

Les *Bourla Papey* se signalèrent partout par des violences et, comme membre de l'association du *Vieux-Nyon,* je me permets de présenter un document authentique qui se rattache à l'histoire de cette ville. Je l'ai retrouvé dans les papiers de ma mère, et c'est son père, Augustin-Alexandre Bonnard, receveur national du district qui en est l'auteur.

[1] Communication faite le 6 juin 1924, à l'Association du *Vieux-Nyon.*